

6.3. SECRET PROFESSIONNEL ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement dont le responsable est eZyness conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Elles sont traitées pour la souscription du Service et pour l'exécution des ordres de paiement transmis et leur sécurisation, ainsi que pour la gestion du Compte de paiement à des fins d'exécution des présentes conditions générales et pour répondre aux obligations légales et réglementaires, telles que la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Les données seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle.

Elles seront également traitées à des fins de lutte contre la fraude et la cybercriminalité, dans l'intérêt légitime d'eZyness, pendant une durée maximale d'un an.

L'ensemble des données pourra être conservé au-delà des durées précisées, dans le respect des délais de prescription légaux applicables.

Les données à caractère personnel collectées sont obligatoires pour la souscription et l'exécution du Service proposé par eZyness. A défaut, les demandes d'exécution du Service ne pourront pas être traitées et le Client s'expose à un refus du service concerné. Les données d'identification ont été collectées par CNT CHEQUES-VACANCES au nom de la DGAFP et elles sont destinées à eZyness pour les traitements et finalités cités ci-avant. Elles pourront également être communiquées à toute autorité administrative ou judiciaire habilitée ou plus généralement à tout tiers autorisé, pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement et d'opposition. Il peut faire une demande de portabilité pour les données qu'il a fournies et qui sont nécessaires au Service. Il peut aussi donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès. Il peut exercer ces droits auprès de CNT CHEQUES VACANCES – Protection des données personnelles TSA 49101 76934 ROUEN Cedex 9 ou via le Portail.

Le Client peut s'adresser au Délégué à la Protection des Données de La Banque Postale - 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données à caractère personnel, le Client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

6.4. RETRACTATION – VENTE A DISTANCE

Lorsque le Contrat a été conclu au moyen d'une technique de communication à distance au sens de l'article L222-1 du Code de la consommation, le Client dispose à compter de sa conclusion d'un délai de 14 jours calendaires pour se rétracter et/ou y renoncer, sans pénalité et sans être tenu d'indiquer les motifs de sa décision.

Ce délai commence à courir, à compter du jour où le Contrat est conclu ou à compter du jour où le Client a reçu les conditions contractuelles et les informations, si cette date est postérieure à la date à laquelle le Contrat a été conclu.

Le Client qui exerce son droit de rétractation ne peut être tenu au versement de frais ou commissions de quelque nature que ce soit.

Pour faire valoir ce droit de rétractation, le Client doit contacter CNT CHEQUES-VACANCES en n'oubliant pas de mentionner les éléments suivants : ses noms, prénoms et adresse ; la référence du dossier ; la date de souscription au Service, sa signature.

Par les moyens suivants :

- Téléphone au 0 806 80 20 15 (appel non surtaxé) ;
- Messagerie accessible via espace bénéficiaire sur le Portail ;
- Courrier postal à l'adresse suivante : CNT CHEQUES-VACANCES DEMANDE TSA 49101 76934 ROUEN Cedex 9.

6.5 SERVICE CLIENT ET TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Le Client peut obtenir toutes informations relatives à la bonne exécution du Contrat en contactant CNT CHEQUES-VACANCES par les voies de communication suivantes :

- Formulaire accessible via espace public sur le Portail ;
- Téléphone au 0 806 80 20 15 (appel non surtaxé) ;
- Messagerie accessible via espace bénéficiaire sur le Portail ;
- Courrier postal à l'adresse suivante : CNT CHEQUES-VACANCES DEMANDE TSA 49101 76934 ROUEN Cedex 9.

Les contestations des opérations de paiement (Reversements et Remboursements) doivent être formulées auprès de CNT CHEQUES-VACANCES, le plus rapidement possible et dans un délai maximum de 13 mois, à compter de la date du débit de l'opération de paiement en contactant CNT CHEQUES-VACANCES par courrier postal à l'adresse suivante avec copie de la carte d'identité : CNT CHEQUES-VACANCES DEMANDE TSA 49101 76934 ROUEN CEDEX 9.

Si le Client souhaite déposer une réclamation, il peut s'adresser à eZyness par l'intermédiaire de CNT CHEQUES-VACANCES par les voies de communication suivantes :

- Formulaire accessible via espace public sur le Portail ;
- Téléphone au 0 806 80 20 15 (appel non surtaxé) ;
- Messagerie accessible via espace bénéficiaire sur le Portail ;
- Courrier postal à l'adresse suivante : CNT CHEQUES-VACANCES DEMANDE TSA 49101 76934 ROUEN Cedex 9.

CNT CHEQUES-VACANCES s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard sous 15 jours ouvrables à partir de la réception de la réclamation.

En cas de désaccord avec la réponse apportée, le Client peut déposer un recours, par courrier postal à l'adresse suivante : CNT CHEQUES-VACANCES REOURS TSA 49101 76934 ROUEN Cedex 9.

Si aucune solution n'a pu être trouvée avec le service recours, le Client peut saisir gratuitement le Médiateur de La Banque Postale à l'adresse suivante : Le Médiateur de La Banque Postale : 115 rue de Sèvres Case Postale G009 75275 Paris Cedex 06 ou sur le site internet : <https://mediateur.groupe laposte.com>*

En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le Client peut également recourir à la plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

* Coût de connexion selon le fournisseur d'accès à Internet.

ARTICLE 7 - DUREE ET RESILIATION DU CONTRAT

7.1 Le présent Contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Le Client peut, à tout moment et sans justificatif mettre fin au présent Contrat par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception au CNT CHEQUES-VACANCES en respectant un préavis de 30 jours.

eZyness peut, par l'intermédiaire de CNT CHEQUES-VACANCES, à tout moment et sans justificatif mettre fin au présent Contrat par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception en respectant un préavis de 60 jours. Lorsque la résiliation fait suite à un désaccord sur les modifications prévues l'article 6.2, elle ne peut intervenir qu'au-delà du délai prévu dans cet article pour l'entrée en vigueur de ces modifications.

La résiliation du présent Contrat entraîne la résiliation du Plan d'épargne. Cette dernière interviendra dans les conditions décrites dans la Circulaire. Dans ce cas, eZyness procédera au Remboursement ou au Reversement, en fonction des instructions données par CNT CHEQUES-VACANCES, conformément aux conditions prévues par la Circulaire.

7.2 eZyness pourra résilier le présent Contrat à défaut d'utilisation du Service par le Client pendant quinze (15) mois consécutifs, sans notification préalable.

7.3 Toute fraude et/ou tentative de fraude d'un Client, clairement établie dans l'utilisation du Service, constitue un manquement d'une particulière gravité à ses obligations, qui entraîne la clôture de son Compte de paiement et la résiliation immédiate du présent Contrat.

7.4 Le présent Contrat sera également résilié de plein droit, sous réserve du dénouement des opérations en cours, en cas de perte par eZyness de son agrément. Le Contrat sera également résilié dans l'hypothèse où CNT CHEQUES-VACANCES perdrait sa qualité d'Agent d'eZyness au titre du Service.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE

eZyness et son Agent, CNT CHEQUES-VACANCES, ne sont pas responsables des dommages de quelque nature que ce soit en cas de survenance d'un cas de force majeure, conformément à l'article 1218 du code civil.

eZyness et son Agent, CNT CHEQUES-VACANCES, ne sont pas responsables d'un dommage de quelque nature que ce soit lié aux mesures qu'eZyness ou CNT CHEQUES-VACANCES devraient prendre dans le cadre des obligations légales et réglementaires leurs incombant. Par exemple, eZyness peut être amené, au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, à demander une autorisation aux autorités étatiques avant de procéder à une opération, ou à procéder au gel des avoirs d'un Client, qui seraient susceptibles de provoquer des retards ou des refus d'exécution de tout ou partie du Service.

ARTICLE 9 - LOI APPLICABLE

Les relations contractuelles sont soumises au droit français.

ARTICLE 10 - LANGUE DU PRESENT CONTRAT

La langue utilisée dans le cadre des relations précontractuelles et contractuelles est la langue française.